



UNION POSTALE
UNIVERSELLE

Berne, le 4 février 2008

Circulaire du Bureau international

34

France – Lancement d'un nouveau timbre
sans valeur nominale

Madame, Monsieur,

L'administration postale de la **FRANCE** souhaite informer les administrations postales des Pays-membres de l'UPU de ce qui suit:

«La Poste a lancé, le 1^{er} janvier 2008, un timbre à validité permanente sans valeur nominale à destination des pays de la zone Union européenne et Suisse.

Ce timbre est un timbre de la série courante «Marianne» de couleur bleue sur lequel aucune indication de prix n'est apposée.

Il permet d'affranchir au départ de la France des plis jusqu'à 20 grammes au tarif international prioritaire vers les pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie (Rép.), Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie (Rép.), Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie (Rép.), y compris Liechtenstein, Saint-Marin et Vatican.

La Poste prie ses partenaires postaux de considérer les envois portant ce type de timbres comme dûment affranchis.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur du développement
des marchés,
K.J.S. MCKEOWN